

Affaire du port : le maire de Cogolin mis en examen

Au bout d'une très longue audition par les enquêteurs de la brigade financière de Marseille, Marc-Etienne Lansade est soupçonné de plusieurs délits dans le cadre de sa fonction d'élu.

L'audition cette semaine par les enquêteurs de la juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) au sein du tribunal de judiciaire de Marseille n'a pas été de tout repos pour le maire de Cogolin, Marc-Etienne Lansade.

Après plusieurs rounds d'interrogatoire, l'élu a été mis en examen. Les trois chefs d'accusation retenus contre l'édile : favoritisme, prise illégale d'intérêt, détournement de fonds publics par personne dépositaire de l'autorité publique.

Placé sous contrôle judiciaire

Depuis deux mois, les enquêteurs venaient régulièrement dans le Golfe pour interroger témoins, anciens élus, les cadres administratifs de la commune, mais aussi des entrepreneurs en



Marc-Etienne Lansade est soupçonné de favoritisme, prise illégale d'intérêt et détournement de fonds par la justice.

(Photo N. S.)

relation avec la municipalité. Et par cercles concentriques, la garde rapprochée du maire dans ce dossier sensible portant sur l'attribution d'un marché par la régie des Marines de Cogolin.

L'étau s'est resserré jusqu'à ce qu'il n'y ait plus qu'une seule personne à

entendre : Marc-Etienne Lansade.

Selon nos informations, la brigade financière ne s'est pas contentée d'étudier ce marché, symbolisé par une rocambolesque vente des anneaux du port qui avait défrayé la chronique. Leur enquête menée depuis 2017 a également balayé

l'épineux dossier du Yotel et diverses affaires municipales comme les plages. En septembre 2019, les enquêteurs avaient opéré des perquisitions (des centaines de documents saisis et des copies informatiques) en mairie et à la régie du port des Marines de Cogolin. Le maire avait également été cueilli à 6 heures du matin à son domicile.

Ce mercredi 7 juillet, dans le cadre de sa mise en examen, Marc-Etienne Lansade a été placé sous contrôle judiciaire, avec un cautionnement. Il lui a également été signifié l'interdiction de rencontrer des personnes liées à ce dossier à plusieurs branches. Selon nos informations, plusieurs protagonistes en lien avec ces affaires auraient également été mis en examen.

N. SA.

« Je suis mis en examen, mais pas pour corruption »

Dans un communiqué envoyé ce jeudi soir, Marc-Etienne Lansade, le maire de Cogolin explique : « Suite à une investigation de la brigade de recherches, différents dossiers ont été examinés à la mairie et au port des marines.

J'ai donc été auditionné, comme nombre personnes liées de près ou de loin aux dossiers concernés. Je suis mis en examen mais corruption et enrichissement personnel n'ont pas été retenus contre moi et j'aurai l'occasion de prouver mon innocence au cours des auditions et procès à venir qui dureront fort longtemps. »

Et d'ajouter : « La justice va donc suivre son cours et je serai bien sûr à sa disposition avec mon conseil M^r Rivolet pour éclaircir les différents points soulevés. Je crois en l'impartialité du système judiciaire pour lequel prévaut la présomption d'innocence.

Je gage que la presse, comme l'ensemble du public suivront cette voie. Trop de personnes ont été condamnées médiatiquement et salies dans l'opinion puis déclarées innocentes par la suite, je ne commenterai aucun des faits sous enquête. »